

1ÈRE EDITION - GRANDE FINALE PRÉVUE LE 20 MAI 2022 À MARRAKECH

Règlement du concours

Art. 1 : ORGANISATION

L'organisateur de la 1ère édition du concours ECOLEXIA, concours de plaidoiries des lycées français du Maroc orienté sur des problématiques environnementales et le droit de l'environnement est le lycée français Eugène Regnault de Tanger. Ce concours est organisé en lien étroit avec l'Ambassade de France au Maroc (pôle scolaire du service culturel), l'AEFE (Secteur Maroc Océan Indien) et le lycée français Victor Hugo de Marrakech.

Art. 2 : OBJECTIF DU CONCOURS

Les candidat(e)s doivent prononcer une plaidoirie illustrant une situation d'atteinte au droit de l'environnement. La plaidoirie devra porter sur une cause concrète et d'actualité (années 2019, 2020 ou 2021, situation à rechercher à l'échelle mondiale). Elle devra obligatoirement s'appuyer sur un ou plusieurs cas particulier(s) concernant une atteinte à l'environnement. Votre argumentation devra être étayée par des références à des textes juridiques variés.

Art. 3 : QUI PEUT PARTICIPER ?

Le concours est ouvert aux élèves scolarisés en 1ère et en Terminale de tous les lycées français du Maroc.

Art. 4 : La plaidoirie pourra être préparée et présentée soit par un(e) candidat(e) seul(e), soit par une équipe constituée de 2 candidat(e)s maximum.

Art.5 : Les élèves souhaitant participer à la 1ère édition du concours ECOLEXIA déclarent leur candidature en ligne avant le vendredi 29 JANVIER 2022 (23H59) en remplissant le formulaire suivant : **[Formulaire de candidature ECOLEXIA](#)**

Art. 6 : 1ère SÉLECTION : VIDÉO D'1 MINUTE A ENVOYER AVANT LE LUNDI 14 FEVRIER 2022. Les modalités techniques de transmission de ces vidéos seront adressées aux candidats le 2 février 2022.

L'inscription se compose donc obligatoirement des 2 éléments suivants :

- 1. Le formulaire de candidature complété via le formulaire d'inscription avant le 29 janvier 2022
- 2. Une vidéo de la (du-des) candidat(e)s présentant la problématique de la plaidoirie transmise avant le 14 février 2022. Durée : environ 1 minute

Cadrage : face caméra.

S'il y a deux candidat(e)s, elles(ils) doivent être visibles du début à la fin de la vidéo. Pas de montage, pas de mise en scène.

Art. 7 : Le jury composé d'experts (avocats, magistrats, enseignants) de diplomates et de spécialistes de l'art oratoire sélectionne 15 candidats ou binômes de candidats correspondant à 15 plaidoiries. Les résultats de cette première sélection seront mis en ligne au plus tard le 21 février 2022 sur le site du lycée Regnault de Tanger.

Art. 8 : Seuls les candidat(e)s sélectionné(e)s seront prévenu(e)s, par téléphone ou par mail.

Art. 9 : 2e SÉLECTION : UNE VIDÉO DE LA PLAIDOIRIE DANS SON INTEGRALITE, DUREE 8 MINUTES A TRANSMETTRE AVANT LE LUNDI 4 AVRIL 2022.

Les candidats passant le cap de la 1ère sélection transmettent cette seconde vidéo de la plaidoirie prononcée dans son intégralité à l'équipe organisatrice.

Les modalités techniques de transmission de ces vidéos seront adressées aux candidats le 10 mars 2022.

La plaidoirie devra obligatoirement être filmée **en plan fixe, sans mouvement de caméra ni zoom**. S'il y a deux candidat(e)s, ils (elles) doivent être visibles du début à la fin de la vidéo. Aucun montage audio ou vidéo n'est autorisé.

Les candidats devront garder la même cause que celle présentée dans la première vidéo.

Les candidat(e)s seront jugé(e)s sur :

- L'argumentation s'appuyant sur différents textes de loi, constitutions des pays, droit local, déclarations...
- La force de conviction (privilégier la sobriété et la sincérité),
- Le respect du temps de parole.

Art. 10 : Pour cette deuxième sélection, les candidat(e)s ont **8 minutes maximum** pour prononcer leur plaidoirie dans sa totalité. Tout **dépassement du temps de parole constitue un facteur défavorable**. Si votre équipe est composée de deux personnes, le temps de parole de chaque membre de l'équipe doit être équivalent et la présence sur scène, équilibrée

Art. 11 : Le jury, composé d'experts dans le domaine du droit, de diplomates et de spécialistes de l'art oratoire sélectionne **8 plaidoiries**. Les résultats de la sélection sont mis en ligne au plus tard le 7 avril 2022 sur le site du lycée Regnault.

Art. 12 : **3e SÉLECTION : LA FINALE NATIONALE A MARRACKECH**

La Grande Finale se déroulera à Marrakech le vendredi 20 mai 2022.

L'hébergement et le déplacement des candidat(e)s et de leur accompagnateur-trice (adulte) selon le programme établi sont à la charge des lycées participants.

Art. 13 : L'ordre de passage des candidats est tiré au sort.

Art.14 : Les candidat(e)s ont **8 minutes maximum** pour prononcer leur plaidoirie. Tout dépassement du temps de parole constituera un facteur défavorable.

Art.15 : Si votre équipe est composée de deux personnes, le temps de parole

de chaque membre de l'équipe doit être équivalent et la présence sur scène, équilibrée.

Art. 16 : Sur scène, aucun objet ne peut être utilisé mis à part le texte de la plaidoirie.

Art. 17 : En cas de difficultés majeures, l'équipe organisatrice se réserve la possibilité d'annuler la finale nationale.

Art. 18 : Le jury de la Grande Finale dont la composition sera dévoilée ultérieurement détermine le classement final.

Art. 19 : Le 1er Prix sera décerné par l'Ambassade de France au Maroc.

Art. 20 : Le 2e Prix sera décerné par le l'AEFE (mutualisation).

Art. 21 : Le 3e Prix sera décerné par un partenaire.

Art. 22 : Le 4e Prix sera décerné par les élèves représentant les CVL des lycées français du Maroc.

Art. 23 : Les candidat(e)s s'engagent à accepter que des photos et des vidéos soient faites de leur prestation orale et pendant toute la manifestation. Ces images pourront être reprises par la presse, les réseaux sociaux ou par les organisateurs. Ils acceptent qu'une diffusion en live soit réalisée par le lycée Regnault sur les réseaux sociaux. Ils (elles) acceptent aussi que leur texte soit diffusé en tout ou partie pour la promotion du concours.

Art. 24 :

: « Conformément au Règlement général de protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. »



RÉCAPITULATIF DES DIFFÉRENTES ÉCHÉANCES POUR PARTICIPER AU CONCOURS, LES ÉCHÉANCES SONT LES SUIVANTES :

1. Avant le samedi 29 JANVIER 2022 (23H59), je fais acte de candidature en remplissant le formulaire suivant : [Formulaire de candidature ECOLEXIA.](#)
2. J'identifie une atteinte à l'environnement qui fera l'objet de ma plaidoirie.
3. Avant le lundi 14 février 2022 (23H59), j'enregistre et je transmets une vidéo d'une minute présentant le problème de ma plaidoirie (les consignes techniques pour l'envoi de la vidéo seront transmises aux candidats le 2 février 2022 au plus tard).
4. Résultats de la 1ère sélection le lundi 21 février 2022.
5. Avant le lundi 4 avril 2022, si je suis sélectionné.ee, j'enregistre et je transmets la vidéo de ma plaidoirie dans son intégralité, durée de 8 minutes. (les consignes techniques pour l'envoi de la vidéo transmises aux candidats le 15 février 2022 au plus tard).
6. Résultats de la 2ème sélection le jeudi 7 avril 2022.
7. Le vendredi 20 mai 2022, si ma plaidoirie a été sélectionnée, je participe à la Grande Finale du Concours ECOLEXIA qui se déroulera à Marrakech.

